

COMPTE-RENDU DE REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 02 SEPTEMBRE 2013

LE DEUX SEPTEMBRE DEUX MIL TREIZE à 20 h 30, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur FORGEARD Robert, Maire.

Etaient présents : FORGEARD Robert, CRUCHET Jacky, BREBION Patrick, LEBARBIER Christelle, BOURNEUF Georges, COEURET Laurent.

Etaient absents excusés : DEROUIN Joël, DROUET Dominique
Madame LEBARBIER Christelle a été élue Secrétaire.

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 JUIN 2013

SUIVI DES TRAVAUX

La première phase des travaux concernant l'aménagement de la RD34 et de la RD90 en entrée de bourg est presque achevée. Il reste à poser les panneaux de signalisation de limitation de vitesse, quelques raccords d'enrobé, et revoir l'écoulement des eaux pluviales au niveau du trottoir mairie.

Les bacs PAV (Points d'Apports Volontaires) sont désormais implantés sur une nouvelle plateforme, près de la station d'épuration route de Saint Mars de Locquenay.

La deuxième phase qui vient de débuter et pour une durée de quatre semaines, concerne le drainage près des murs de l'église, la pose de bordures pour l'écoulement des eaux dans le réseau pluvial, la réfection de la place de l'église et celle, partielle, des trottoirs de la rue des Ecoles, et le marquage des places de stationnement.

Du fait de l'inaccessibilité de la place de l'église, les arrêts des cars scolaires ont été déplacés au croisement de la RD34 et RD90 pour la durée des travaux.

L'aménagement du chemin du lavoir, initialement envisagé, est abandonné à cause des problèmes techniques liés à la pente et du coût financier occasionné.

MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS BILURIEN « PRISE DE COMPETENCE RELAIS ASSISTANTES MATERNELLES »

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'approuver à six voix pour, zéro voix contre, zéro abstention, la modification des statuts de la Communauté de Communes du Pays Bilurien suivante :

Article 5 : Compétences de la Communauté de Communes :

Compétences facultatives : Action sociale

Ajout de la compétence relais assistantes maternelles après « Haltes garderies » comme suit :

- Haltes garderies, relais assistantes maternelles

MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS BILURIEN « PRISE DE COMPETENCE RESEAUX ET SERVICES LOCAUX DE COMMUNICATION ELECTRONIQUES »

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'approuver à six voix pour, zéro voix contre, zéro abstention, la modification des statuts de la Communauté de Communes du Pays Bilurien suivante :

Article 5 : Compétences de la Communauté de Communes :

Compétences facultatives : ajout du paragraphe suivant :

- Réseaux et services locaux de communications électroniques :
Etablissement et exploitation d'infrastructures et de réseaux de communications électroniques conformément à l'article L.1425-1 du CGCT
La Communauté de Communes pourra adhérer à un syndicat mixte compétent en la matière, sans que cette adhésion ne soit subordonnée à l'accord des conseils municipaux des communes membres visé par l'article L.5214-27 du CGCT.

MODIFICATION DES STATUTS DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU BASSIN DE LA VEUVE « TRANSFERT DE SIEGE »

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'approuver à six voix pour, zéro voix contre, zéro abstention, la modification des statuts du Syndicat Intercommunal du Bassin de la Veuve « transfert de siège » à la mairie de Villaines Sous Lucé, rue de Saint Calais.

ACHAT MATERIEL INFORMATIQUE

Suite à la panne définitive de l'unité centrale informatique du secrétariat de mairie, il convient de la remplacer. La société COMPUTECH UNIVERSE à Bouloire a été consultée et a remis un devis de 724,68 TTC pour une unité centrale et un système externe de sauvegarde des données.

Après délibération, le Conseil Municipal, accepte ce devis et autorise Mr le Maire à procéder à l'achat de ce matériel informatique.

ACHAT TRONCONNEUSE

Afin de compléter l'équipement de l'agent technique, il est envisagé l'achat d'une tronçonneuse. Un devis a été demandé à la société DISTRICO/POINT VERT pour un montant de 199,00€ TTC

Après délibération, le Conseil Municipal, accepte ce devis et autorise Mr le Maire à procéder à l'achat de cette tronçonneuse.

REMBOURSEMENT ANTICIPE PRET BANCAIRE POUR L'ACHAT DE LA MAISON 7 RUE DU VAL DE LOIR

Suite à la vente de la maison sise 7 rue du val de Loir intervenue le 11 juillet 2013, il est envisagé de procéder au remboursement anticipé du prêt initial de 55.000 € accordé par la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de l'Anjou et du Maine, pour une durée de 60 mois (pour information, le capital restant dû à ce jour est de 22.916,67 €).

Après délibération, Le Conseil Municipal confère, en tant que de besoin, toutes délégations utiles à Monsieur FORGEARD Robert, Maire de Maisoncelles, pour procéder au remboursement anticipé de cet emprunt.

SALLE POLYVALENTE – TARIFS 2014

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de maintenir les tarifs 2013 de la salle polyvalente pour l'année 2014. A savoir :

| | Commune | Hors commune |
|---------------|---------|--------------|
| Journée | 140 € | 205 € |
| Week-end | 200 € | 335 € |
| Vin d'honneur | 75 € | 75 € |

Forfait Ordures ménagères : 10 € par location pour l'utilisation du bac
Chauffage : 20 € par jour du 15 octobre au 31 mars, et sur demande

ENTRETIEN CHEMINS ET FOSSES

Le Fossé d'écoulement des eaux pluviales, chemin de Trotte-Souris sera remis en état, dans les prochaines semaines, pour éviter toute infiltration dans la maison de Monsieur Girard.

Les travaux prévus dans le chemin communal d'Artay. (grattage de la bande centrale et remblaiement partiel) seront réalisés en septembre.

QUESTIONS DIVERSES

Il est envisagé de faire des travaux dans le logement de l'école. Afin de pouvoir déposer une demande de subvention dans le cadre de la CDL, des devis pour un système de chauffage, la remise aux normes de l'électricité, l'isolation du grenier et la création de sanitaires au rez-de-chaussée seront demandés dans les prochaines semaines.

La séance est levée à 22H10, après lecture de ce PV.

Ayant délibéré les jours, mois et an susdits, ont signé les membres présents.